

Le contrat d'apprentissage en Master 2 LISI : Langues, Interprétation et Stratégies Interculturelles

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et à l'université ou au centre de formation des apprentis (CFA) pour obtenir un diplôme.

A qui est destiné le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est destiné aux étudiants de 16 à 30 ans.

Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de notre formation, soit 12 mois, du 12 septembre 2017 au 10 septembre 2018. Il est cependant possible de commencer l'alternance 3 mois avant le début de la formation et de la terminer deux mois après.

Quels sont les rôles et les devoirs de chacune des parties ?

Le rôle de l'alternant :

- suivre avec assiduité sa formation,
- réussir son intégration dans l'entreprise,
- respecter l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation.

Le rôle de l'employeur :

- assurer la formation pratique de l'apprenti dans l'entreprise,
- favoriser l'insertion professionnelle de l'alternant,
- permettre au tuteur (maître d'apprentissage) d'assurer l'accompagnement de l'alternant.

Le rôle de l'établissement de formation :

- assurer la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition d'une qualification,
- assurer un partenariat avec l'entreprise.

Quel est le statut de l'apprenti dans l'entreprise ?

L'apprenti a le statut de salarié de l'entreprise et bénéficie de toutes les dispositions légales, et éventuellement conventionnelles, applicables dans l'entreprise.

Combien coûte un apprenti ?

L'entreprise d'accueil est libre de décider du montant de la rémunération mais elle doit respecter un salaire minimum qui varie en fonction de l'âge de l'étudiant et rémunéré comme une deuxième année d'apprentissage à savoir:

18-20 ans	21 ans et +
49 % du Smic * (soit 725,33 €)	61 % du Smic * (soit 902,96 €)

Le + Paris Diderot :
L'UFR EILA dispose d'un chargé des relations UFR-entreprises,
Monsieur Christian Drochon, spécialisé dans le diplôme LISI
qui pourra vous accompagner sur l'ensemble de vos démarches.

*ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Adresse physique :

Bâtiment Olympe de Gougues
8, Place Paul Ricoeur
75013 Paris

Adresse postale :

Université Paris Diderot - UFR EILA
Case 7002
F-75205 Paris Cedex 13

Coordonnées :

Tél. +33 (0)1 57 27 56 66/61
interpretation-mediation@eila.univ-paris-diderot.fr
www.eila.univ-paris-diderot.fr

Aides pour l'embauche d'un Apprenti

PRIME À L'APPRENTISSAGE

TPE

COMBIEN ?

1000€ minimum par année de formation versés par les régions

POUR QUI ?

Entreprise de moins de 11 salariés

AIDE AU RECRUTEMENT APPRENTI SUPPLÉMENTAIRE

COMBIEN ?

1000€ minimum versés à l'embauche par les régions

POUR QUI ?

Entreprise de moins de 250 salariés

QUELS CRITÈRES REMPLIR ?

Recruter un apprenti pour la première fois ou prendre un apprenti supplémentaire dans son entreprise

EXONÉRATION DES CHARGES SOCIALES

COMBIEN ?

Exonération partielle ou totale des cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles

POUR QUI ?

Toutes les entreprises

CHARGES EXONÉRÉES POUR LES TPE :

- Les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales ;
- la contribution FNAL ;
- les cotisations salariales et patronales d'assurance chômage ;
- le versement transport et le forfait social le cas échéant ;
- la contribution solidarité pour l'autonomie ;
- les cotisations retraite complémentaire.

CHARGES RESTANT DUES :

- Les cotisations AT/MP ;
- certaines cotisations conventionnelles.

CHARGES EXONÉRÉES POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 11 SALARIÉS :

- Les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Source : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/upload/docs/application/pdf/2015-06/apprentissage-primetataides.pdf

Adresse physique :

Bâtiment Olympe de Gouges
8, Place Paul Ricoeur
75013 Paris

Adresse postale :

Université Paris Diderot - UFR EILA
Case 7002
F-75205 Paris Cedex 13

Coordonnées :

Tél. +33 (0)1 57 27 56 66/61
interpretation-mediation@eila.univ-paris-diderot.fr
www.eila.univ-paris-diderot.fr